

Vrai ou **faux** vert ?

Quelques questions à poser à votre banquier·ère avant d'investir, exiger des réponses ou lancer la conversation avec votre entourage.



Placer son argent de façon durable devient un acte engagé à la mode. Peut-être faites-vous alors partie de ces personnes qui se sont ruées vers les fonds verts des banques, de plus en plus nombreux, pour sauver la planète ? Ou peut-être faites-vous plutôt partie des sceptiques. Placer son argent dans un produit bancaire éthique a énormément d'impacts, mais il est nécessaire d'agir en toute connaissance de cause car le greenwashing fait malheureusement partie de notre quotidien et les banques en usent également. Mais comment pouvons-nous faire pour ne pas se faire avoir et investir dans du « faux vert » ? C'est là que Financité intervient pour vous aider !

Avant tout, il existe sur notre site une base de données qui évalue la qualité des produits autoproclamés socialement responsables.

N'HÉSITEZ PAS À Y FAIRE UN TOUR SUR WWW.FINANCITE.BE/FR/PRODUITS-FINANCIERS POUR CONNAÎTRE CE QUI SE CACHE VRAIMENT DANS VOS ACTUELS OU FUTURS INVESTISSEMENTS.

Ensuite, il est nécessaire de poser les bonnes questions à votre banquier·ère pour devenir acteur·rice de vos investissements. Comment ? Avec les questions que nous vous avons préparées ci-dessous, vous aurez déjà une bonne base pour tenter de confirmer ou infirmer que votre placement « vert » l'est réellement.

* VOUS POUVEZ RETROUVER UNE EXPLICATION DE **LES TERMES EN GRAS** SUR NOTRE SITE WWW.FINANCITE.BE/VERDISSEZ-VOS-PRATIQUES-PAS-VOS-PUBS

1. Votre banque a-t-elle une politique générale* en matière d'investissement socialement responsable (ISR) ? (oui - non)

Si votre banquier·ère vous dit que ses produits sont labellisés « Towards sustainability », sachez que 91 % des fonds autoproclamés ISR et qui ont reçu ce label ont investi dans des entreprises et/ou des États qui ne respectent pas des principes contenus dans les conventions internationales ratifiées par la Belgique portant sur le droit humanitaire, civil, environnemental, social et de gouvernance.

2. S'applique-t-elle à ces produits ? (oui - non)

- **Fonds d'investissement***
- **Produits d'assurance***
- **Épargnes pension***
- **Comptes bancaires***

Quel est le pourcentage de **produits ISR** concernés dans chacune de ces catégories (par volume d'argent) ?

3. Intégrez-vous des critères environnementaux, sociaux et gouvernance (ESG) ? (oui - non)

- Si oui, lesquels ?

4. Dans les fonds d'investissement, produits d'assurance, épargnes pension, comptes bancaires, etc. qui intègrent des critères ESG, investissez-vous dans (oui - non) :

- Le charbon ?
- Le nucléaire ?
- La production de tabac ?
- La déforestation ?
- Le gaz ?
- La production d'énergie à base de combustibles fossiles ?

5. Dans les produits qui n'intègrent pas les critères ESG, investissez-vous dans (oui - non) :

- Le charbon ?
- Le nucléaire ?
- La production de tabac ?
- La déforestation ?
- Le gaz ?
- La production d'énergie à base de combustibles fossiles ?

6. Commercialisez-vous des fonds qui ont été créés par des gestionnaires d'actifs* externes à votre organisation ? Si oui, lesquels ?

7. Quelle est la position de votre banque quant à la décision de la commission européenne d'introduire le gaz et le nucléaire dans la taxonomie européenne* ?

8. Si je veux investir en faveur de la transition climatique, pouvez-vous me dire quels sont les fonds qui correspondraient à cette thématique ?

9. Quels sont les secteurs néfastes pour l'environnement qui sont exclus de ces fonds ?

10. À l'inverse, lesquels privilégiez-vous dans ces fonds ?

11. Ces fonds garantissent-ils donc que ces secteurs sont exclus ? (oui - non)

- Le charbon ?
- Le nucléaire ?
- La production de tabac ?
- La déforestation ?
- Le gaz ?
- La production d'énergie à base de combustibles fossiles ?

Si vous avez répondu des « oui » à la question précédente, pouvez-vous préciser si ces secteurs sont exclus totalement ou seulement en partie ?

12. Puis-je avoir la liste de tous les produits dans lesquels ces fonds investissent ?

13. Pouvez-vous me fournir une preuve du caractère véridique des allégations environnementales dans votre communication vers le grand public ?

Que diriez-vous de prendre rendez-vous avec votre banquier·ère pour lui poser ces questions ou de les lui envoyer par mail ? ■

Toutes vos expériences et réponses reçues nous intéressent et nous vous invitons à nous les communiquer à l'attention de Louise Dubois par mail louise.dubois@financite.be ou par voie postale **Rue du Botanique, 75 à 1210 Bruxelles.**